

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..81

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, FORET Clément, REGALDI Sylvie, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, JACQUES Lucie, ROMANET Claude, TRONCHET Guy, VINCENT Jérôme, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Cathy, HENARD Stéphane à MOREL Denis, DECOTE Yves à VIONNET André, BRENIAUX Denis à BERTHOD BLANC Aurélien, CETRE Jean François à BRUNEL Bernard, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BONNET Dominique, LAMBERT Véronique à GAILLARD Jean François, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : LAUBIER Bernard à JACQUES Lucie, CHOULOT Alain à VINCENT Jérôme,

Etaient Excusés : GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, FEVRE Michel, BENETRUY Sylvain, BAUPOIL Jean Luc, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Etaient absents : VIENNET Rémy, CARDOT Audrey, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, JACQUES Sébastien, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël

Secrétaire de séance : Guy Tronchet

Convocation faite le : 21 Septembre 2021

Objet : CLS ; Réponse à l'AAP de la mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

En date du 22/02/21, le conseil communautaire a été informé de l'appel à projets MILDECA. Il s'inscrit dans la démarche du Contrat Local de santé, portée par les deux Communautés de communes Cœur du Jura et Champagnole-Nozeroy Jura et engagée depuis octobre 2019.

↳ Pour mémoire :

Les différents axes pressentis dans le cadre du futur Contrat Local de santé sont :

- **Axe 1** Développer l'offre de soins sur le territoire
- **Axe 2** Développer la prévention et la promotion de la santé
- **Axe 3** Optimiser le parcours de soins des personnes en situation de vulnérabilité
- **Axe 4** Promouvoir un environnement favorable à la santé de tous
- **Axe transversal** : Animation et Evaluation du Contrat Local de Santé

Le diagnostic de territoire, conduit dans le cadre de l'élaboration du contrat Local de santé, a mis en évidence un certain nombre de problématiques comme le phénomène d'addiction concernant différentes catégories de publics : enfants, adolescents, personnes handicapées, actifs... et pour différentes typologies d'addictions comme les écrans, les jeux d'argent et de hasard, l'alcool, les médicaments et l'usage de produits stupéfiants... Ainsi, la prévention et la prise en charge des conduites addictives restent un enjeu majeur pour la santé et la sécurité des populations, au niveau national comme niveau local et à fortiori sur notre territoire intercommunale.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Septembre 2021
CO 314 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : CLS ; Réponse à l'AAP de la mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

L'Appel A Projet MILDECA vise à favoriser la construction d'un projet politique local, décliné en actions concrètes, afin de changer la donne à l'échelle d'un territoire, en matière de comportements à risque liés aux substances psychoactives ou de conduites addictives sans produit (usage problématique des écrans ou de jeux d'argent et de hasard par exemple).

Cet appel à projets propose d'accompagner financièrement les collectivités s'engageant dans un plan d'actions et/ou les collectivités souhaitant évaluer l'impact d'un programme d'intervention déjà déployé.

En mai 2021, un projet construit sur trois années a été déposé.

En date du 29/07/21, un courrier de réponse de la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives valide la proposition de projet faite avec une subvention plafonnée à 120.000 € mais sous réserve de repréciser les actions qui seront alors retenues et menés avec une reconfiguration du budget au regard des modifications

Ainsi, au regard des éléments de diagnostic et de la priorisation des besoins qui s'inscrit dans une démarche de prévention et ceci dès le plus jeune âge, les actions conservées sont :

- Formations Compétences psychosociales ;
- Formation des acteurs relais dont présentation du guide de la MILDECA aux communes ;
- Relayer les différents dispositifs et campagnes nationales sur le territoire du CLS / déployer/animer le dispositif « moi(s) sans tabac » sur les deux collectivités CCAPS et CCCNJ ;
- Pilote et évaluation du programme MILDECA.

Coût et plan de financement prévisionnel

Actions proposées	Coût total (sur 3 ans)	Subvention MILDECA sollicitée	Participation EPCI (CCAPS-CCCNJ)
1. Formations Compétences psychosociales des enfants et parents	73 345 €	66 010 €	3 700€
2. Formation des acteurs relais dont présentation du guide de la MILDECA aux communes	27 500 €	24 750 €	1 375€
3. Relayer les différents dispositifs et campagnes nationales sur le territoire du CLS / déployer/animer le dispositif « moi(s) sans tabac » sur les deux collectivités CCAPS et CCCNJ	29 840€	16 100€	3 563€
Total Programme prévisionnel d'actions sur 3 ans	130 685€	118 484€	8 638€

Coût total à la charge des deux Communautés de Communes sur une période de 3 ans : **8 638€**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Septembre 2021
CO 314 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : CLS ; Réponse à l'AAP de la mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

La clé de répartition pouvant être retenue : le nombre d'habitants sur le territoire, données INSEE 2021, soit :

CC partenaires	Cout de l'action sur 3 ans	Cout de l'action /an
CC CNJ	4 319	1 439.66
CC APS	4 319	1 439.66

Le Conseil communautaire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / Approuve le plan d'actions prévisionnel de l'appel à Projet MILDECA ;
- 2 / Approuve le plan de financement prévisionnel pour lequel la subvention MILDECA est plafonnée à 120.000 € sur 3 ans.
- 3/ Approuve la clé de répartition entre les deux communautés de communes ;
- 4 / Approuve la participation financière de la Communauté de Commune à ce projet ;
- 4/ Autorise le Président à signer la Convention de partenariat « Prévention des conduites addictives à l'échelle du territoire Intercommunal d'Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura 2021 - 2024 » et tous les documents afférents à cette opération.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président
Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210928-CO314DE_2021-DE